



Fédération Française de Football

Commission Fédérale des Arbitres

- Direction Technique de l'Arbitrage -

Examen Fédéral 2017 - 2018

Sujet de Dissertation (45 minutes)
Candidats Jeune Arbitre Fédéral

- Générale -

Sujet :

En décembre 2016, on a pu trouver dans un journal sportif et sur son site Internet, les salaires d'un grand nombre de joueurs des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2. Que pensez-vous d'une telle publication ? Doit-elle se reproduire chaque saison ? Doit-on envisager la même chose pour les arbitres ?



- Corrigé -

La publication des salaires des joueurs a été réalisée au cours de la saison qui vient de se terminer d'une façon relativement large. Auparavant, les médias fournissaient, en général, uniquement les montants des revenus des plus grandes stars du ballon rond. Les sommes correspondantes étant très élevées, elles paraissaient hors du champ de la réalité courante et difficilement appréciables, comparables à des situations professionnelles plus classiques. La publication de l'automne dernier, elle, au contraire nous ramène dans le champ de l'interprétable, du comparable. Est-ce souhaitable dans le cadre d'une tradition française où le salaire relève de la vie privée ? Faut-il envisager de publier à chaque fin de saison, par exemple, les gains réalisés par les arbitres évoluant dans les championnats professionnels ? Ce sont à ces deux questions que nous nous attacherons de répondre dans le développement qui suit.

Le fait que le montant des salaires soit réservé à la sphère privée est une question culturelle en France en particulier. On peut certainement en chercher l'origine dans le fait que l'on craigne que les relations entre les personnes ne se réduisent finalement qu'à des comparaisons de salaires avec toutes les jalousies qui peuvent en découler. Il faut bien reconnaître que la perception de l'autre est plus qualitative que quantitative, plus subjective qu'objective. Le salaire est un élément quantitatif qui provoque automatiquement des relations d'ordre. Quantifier les qualités d'une personne avec des paramètres comme le revenu n'est pas raisonnable. La complexité de l'être ne peut, heureusement, se ramener à la fourniture de quelques données chiffrées. Sur le plan du principe, il serait plutôt souhaitable de ne pas diffuser dans le public les salaires en général. Mais, notre société exige de plus en plus de transparence, sans qu'il soit toujours bien simple de faire clairement la distinction entre tendance au voyeurisme et nécessité de transparence. La multiplication des vecteurs d'information, en particulier avec le développement d'Internet, favorise la diffusion de beaucoup de données concernant les personnes qui fondent une grande partie de leur activité sur les médias comme la télévision et Internet. Combien de sites Internet vous montrent les voitures des footballeurs, leur résidence ? Il n'est pas simple pour les joueurs de protéger leur vie privée. Il n'est plus possible aujourd'hui de garder secrète leur rémunération. Même si les chiffres avancés dans les médias sont plus à prendre comme un ordre de grandeur que comme une valeur précise, ils constituent un élément de réduction du joueur qui sera certainement mis en avant lorsque ses performances lors d'une rencontre seront décevantes. Les joueurs doivent apprendre à faire face à des critiques faisant référence à leur salaire qui sera jugé toujours trop élevé dans des phases plus difficiles sur le plan sportif. Nous avons envisagé jusqu'à présent la communication des salaires du point de



vue de l'amateur de football mais il ne faut pas oublier qu'au sein d'un vestiaire, les jalousies peuvent être importantes. Les joueurs d'une même équipe connaissant tous les salaires des uns et des autres, on peut sans doute y avoir un effet positif dans le sens que les comparaisons que font les joueurs entre eux se baseront sur des éléments objectifs et non pas sur des salaires supposés.

Que faut-il faire pour les arbitres ? Ne pas les mettre sur le même pied que les joueurs ne peut que participer à leur isolement alors que, depuis de nombreuses années, on cherche à en faire des partenaires du jeu. Autant jouer la clarté, les contrats des arbitres professionnels peuvent être rendus publics sans que les salaires individuels le soient. Certes, comme pour les joueurs, lorsqu'un arbitre est l'auteur d'une mauvaise performance sur une rencontre, il a toutes les chances de voir la question du montant de son contrat lui revenir comme un boomerang pour accentuer ou attiser la critique. Les arbitres vont avoir des contrats identiques lorsqu'ils relèveront d'un même groupe, voire d'un même sous-groupe. C'est un élément important qui peut participer à conserver une homogénéité du groupe sans que des jalousies n'apparaissent comme c'est le cas pour les joueurs qui eux ont des contrats tous différents, qu'ils doivent négocier ou renégocier avec toutes les conséquences que cela peut avoir en terme de fonctionnement. Pour l'arbitre, cette question ne se posera pas de la même façon puisque ce n'est qu'au moment du renouvellement ou non de son contrat que l'arbitre pourra développer un certain sentiment de jalousie. Publier le montant des contrats des arbitres professionnels, dans le contexte des montants actuels, doit aussi être une façon de donner une image positive de l'arbitre dans le sens où les montants commencent à être importants et montrent par conséquent l'importance qu'attache l'Institution à l'activité d'arbitre.

En conclusion, on est forcé de constater qu'il est difficile d'aller à contre-courant, que notre société est de plus en plus inquisitrice de la vie individuelle de ses membres et, surtout, que la technologie lui en a donné les moyens. Qu'on soit joueur ou arbitre, il va falloir s'habituer à ce que sa rémunération soit du domaine de la sphère publique !